



HAUTE LOIRE

Messagerie : educactioncgt43@orange.fr

Rue des Bains

43000 Le Puy
en Velay.

04 71 05 51 21

Flash infos

43

Lettre d'information
du bureau départemental



Janvier-février 2011

L'édito

2011 :

► **16 000 suppressions de postes dans l'Education Nationale....**

► **Plus de 300 postes supprimés dans notre seule académie...**

Des milliers de postes en moins à la rentrée prochaine et des dotations horaires en baisse (DGH), des menaces très fortes sur l'éducation prioritaire, une situation aggravée pour les professeurs stagiaires, les personnels précaires qui attendent toujours leur titularisation, le lancement de la réforme catastrophique des STI2D... l'École une fois de plus est une cible pour le gouvernement et sa politique. **Des milliers de postes en moins alors que le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter !!!**

Comme un bon élève, notre Recteur d'Académie s'applique à rendre des comptes à son ministre : Il supprime des classes en lycée et collège (peu importe la surcharge des effectifs dans les autres classes...) Il supprime des filières en lycée professionnel (même quand elles sont porteuses d'avenir, ex la filière « construction bois » au lycée Auguste Aymard, à Espaly, mais peu importe!). Il fait disparaître nombre d'heures d'enseignement dans les séries technologiques ou générales, peu lui importe !

Nous ne pouvons laisser faire !

Le 22 Janvier, lors de la journée nationale contre les suppressions de postes, 1 000 manifestants à Clermont Ferrand, dans l'unité, criaient l'indignation des personnels.

Le 9 février prochain, nous manifesterons devant l'inspection académique de la Haute-Loire à l'appel de tous les syndicats.

Au fur et à mesure que les dotations horaires (DHG) vont être connues, nous réaliserons

l'ampleur des dégâts dans nos établissements. Nous devons construire une mobilisation encore plus forte. Toute la fonction publique est attaquée. Mais notre secteur étant cette fois gravement touché, nous devons être les premiers dans la riposte ! Pour nous, pour nos jeunes aussi : défendre nos postes c'est aussi défendre l'accès à l'éducation, au savoir, à la culture pour toute la jeunesse, des notions complètement absentes du contenu des réformes en cours. Les élèves devront apprendre au mieux des « savoir faire » mais très peu de vrais savoirs.

Cette année encore nous n'avons pas d'autre choix que **de nous indigner et nous mobiliser !**

Le Bureau du syndicat



GRANDE BRADERIE AU COLLEGE !

Avec le **Livret Personnel de Compétences (LPC)**, sous couvert de motiver les élèves en leur fixant pour objectif l'acquisition du « Socle commun » au palier 3, c'est la liquidation des contenus, des savoirs et de leurs évaluations qui s'annonce. En réalité, c'est la « réforme » qui écrase au bulldozer, non seulement des dizaines de milliers de postes, mais aussi les repères de l'école républicaine et, à terme, les diplômes nationaux.

De quoi s'agit-il ?

La définition d'une **compétence**, dans les textes est loin d'être simple: « *Une compétence est un ensemble de savoirs, de savoir faire et de savoir être, permettant de mobiliser à bon escient des ressources internes et externes dans le but de répondre de façon appropriée à une situation complexe et inédite.* » (Cahiers Pédagogiques, n° 476, novembre 2009)

Evidemment, cette nouveauté vient de l'entreprise libérale, qui préfère les salariés faciles à manipuler et disponibles, plutôt que bardés de diplômes, protégés par des droits et des qualifications authentiques. Si chacun doit être prêt à subir, tout au long de sa vie professionnelle, la concurrence, la flexibilité et la mobilité exigées par les lois du marché tout-puissant, à quoi bon gaspiller de l'argent à instruire tous les enfants, à élever sans cesse le niveau de connaissances des individus ? L'Ecole du XXIème siècle se moque éperdument de la transmission de la culture et de l'épanouissement futur des citoyens, elle pense à réduire son budget, à comprimer ses coûts, et à confier au Privé tout ce qui pourrait être rentable.

Dans ce contexte, les malheureux professeurs de collège se voient confier la validation, pour chaque élève, de **98 compétences**, réparties en 7 domaines, presque toutes définies en termes sibyllins. Certaines de ces compétences sont d'une ambition démesurée, à charge pour eux de les interpréter, de les mesurer, et d'en gratifier (quand ? comment ?) l'immense majorité des collégiens parvenus en fin de troisième.

Si cette ingénieuse innovation passe dans les mœurs, combien de temps, le Brevet (Diplôme National) survivra t-il ? Dans la foulée, chacun le sait, le Bac n'est pas assuré d'un très brillant avenir !

En forçant à peine le trait, on peut proposer ce rapprochement peu réjouissant : Livret militaire : chair à canon ... Livret de compétences : chair à patron !

Témoignage des enseignants CGT de la SEP du Lycée C et A Dupuy:

Depuis la mise en place du bac pro 3 ans, nous nous posons de plus en plus de questions quant à la cohérence de cette nouvelle formation.

Cohérence? Certainement pas pour des élèves envoyés au casse pipe, sortant de 3DP6 (ou de 3è générale) et se retrouvant en échec dès la seconde

Cohérence? Pas pour des élèves en difficulté, qui doivent préparer un diplôme en 3 ans plutôt que 4. Pas le temps de s'apitoyer sur leur sort. Des passerelles? Lesquelles? Des CAP? Où ça?

Bon sang, mais c'est bien sûr! La cohérence, c'est que tout ça c'est pas cher! Et comme on peut espérer qu'un certain nombre d'élèves ne le décrocheront pas, ce bac en 3 ans, le discrédit sera vite jeté sur nos LP, et les CFA privés ... vite remplis!!!



SOUTENONS LES PERSONNELS DU LYCÉE AUGUSTE AYMARD D'ESPALY

A l'annonce de la fermeture en septembre 2011, des classes de 3ème DP6 et de la 2nde Bac Pro Construction Bois à Auguste Aymard, les personnels se sont immédiatement mobilisés (grève, tracts...). Puis, ils apprennent que le Bac Pro serait maintenu mais avec un recrutement très limité et cela au détriment des CAP Bois qui seraient supprimés. Les classes, les postes, le lycée lui-même sont menacés! C'est la fermeture programmée du lycée.

Pourtant, la construction bois est la seule formation publique en Haute-Loire! Les personnels, excédés, n'en resteront pas là.

Aujourd'hui, cet établissement est touché; demain, à qui le tour ?

Signez et faites signer la pétition qui circule dans les établissements

REFORME STI / STL

Après la réforme de la voie professionnelle en 2008, celle de la voie générale en 2010, le ministère veut imposer en 2011 sa troisième réforme, celle de la voie technologique.

Au prétexte de rénover la filière technologique, reconnue comme une voie de réussite, cette réforme la vide de sa substance.

Comme pour le lycée, son but est avant tout comptable : des disciplines et, de nombreux postes, seront supprimés.

Les collègues sont dans le flou quant à leur avenir : Vont-ils enseigner dans les nouvelles STI avec une formation à minima et pour un public très différent, être reconvertis en technologie collèges, peut-être en maths, ou subir le décret sur la réorientation professionnelle ?

FORMATION DÉBROUILLEZ-VOUS !

Les enseignants de STI dont la "spécialité" disparaît auront droit à 250 heures de formation étalées sur 3 ans. Au delà du fait qu'ils enseigneront une matière qu'ils ne connaîtront pas, nul ne sait qui assurera la formation, ni dans quelles conditions.

Comme pour les enseignants stagiaires mis brutalement devant élèves à temps plein en 2010

Le discours du ministre est très clair et tient en une phrase : "*Lancez-vous dans le bain, faites ce que vous pouvez et assurez votre formation en dehors de votre temps de travail !*"

De plus, d'une académie à l'autre, les réponses en termes de formation sont différentes. Un peu étrange pour une réforme qui est nationale, non ?

LA CGT EDUC'ACTION REVENDIQUE AUX CÔTÉS DES ENSEIGNANTS DE STI/ STL

. La construction d'une véritable rénovation STI, STL d'ici juin, avec les enseignants, les élèves et tenant compte de l'avis des professionnels.

. Une formation d'adaptation de qualité des enseignants qui en auront besoin, **sur le temps de service**, en 2011-2012.

. Le maintien et le développement de la voie technologique, adaptée à l'emploi pour répondre aux besoins des élèves.



CLAIR ET ECLAIR (attention ça ne brille pas par la simplicité)

A la rentrée 2010, une centaine d'établissements étaient censés mettre en œuvre l'expérimentation « CLAIR » (« collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite »).

Rappelons les principales mesures de cette expérimentation :

- Possibilité pour les chefs d'établissement de choisir leurs personnels sur profil, avec signature d'une lettre de mission.
- Création d'un nouveau membre de l'équipe de direction, le préfet des études, aux compétences très larges.
- Possibilité du versement d'une prime individuelle, en particulier pour le préfet des études.

En réalité, la mise en route est laborieuse, essentiellement parce que les personnels ont bien compris qu'il s'agissait d'une nouvelle étape vers la déréglementation de notre système éducatif.

Malgré cette opposition unanime, et sans qu'aucun bilan ne puisse être tiré de l'expérimentation (aucun bilan crédible ne pourra être donné à la fin de l'année scolaire), le ministère annonce une extension significative de CLAIR devenant « ECLAIR » (le « E » pour Écoles) : à partir de la rentrée 2011, le dispositif sera étendu à l'ensemble des écoles primaires et des collèges RAR, soit 249 collèges et 1 725 écoles des réseaux d'éducation prioritaire.

La déréglementation est totale lorsque le ministère annonce que « *les postes vacants dans les établissements CLAIR sont désormais considérés comme des postes à profil. Lors des mouvements intra-académiques, chaque recteur proposera les postes en expliquant clairement leurs spécificités. Ces postes feront l'objet d'une indemnité spécifique.* »

Ce sont plusieurs centaines de postes qui sont concernés !

C'est donc toute l'éducation prioritaire qui est attaquée puisque ce dispositif Eclair a pour vocation de s'y substituer

La CGT Educ'action réitère son opposition totale à l'expérimentation CLAIR. Elle exige une politique ambitieuse pour les zones d'Education prioritaire.

LOI SUR LA MOBILITE :

Décret 2010-1402 DU 12 Nov 2010
Rappel des enjeux et de la teneur du décret qui permet de mettre en disponibilité sans traitement un fonctionnaire dont le poste est supprimé. C'est une attaque majeure de la neutralité de la fonction publique et du statut du fonctionnaire.

NOS RECTEURS, NOS PROVISEURS....

Décret n° 2010-1405 du 12 novembre 2010
Création d'une indemnité de responsabilité attribuée aux recteurs d'académie. Elle comporte une "part fonctionnelle" de 15 200 € versée identiquement à tous les Recteurs, et une part variable "tenant compte de la manière de servir et de la réalisation des objectifs qui leur ont été attribués". Elle peut atteindre 6840 euros supplémentaires.
Notre question est : Les suppressions de postes font-elles partie des objectifs permettant l'obtention de cette part variable de 6840 € ?
Dernière minute : une prime pour les proviseurs et les principaux les plus performants !.....



APPEL INTERSYNDICAL DEPARTEMENTAL (FSU, FO, UNSA Education, SUD Education, CGT Educ'action)

MOBILISATION contre les 16000 suppressions poste en 2011

RASSEMBLEMENT - MERCREDI 9 FEVRIER à 14 h 30

à l'Inspection Académique de Haute – Loire
pour exiger le maintien de tous les postes

SIGNEZ ET FAITES SIGNER.LA PETITION DANS VOS ETABLISSEMENTS

ÇA N'ARRIVE PAS QUE CHEZ LES AUTRES .

Arrestations aux abords des écoles, élèves arrachés au milieu scolaire et menacés d'expulsion, familles au bord du démembrement :

En Haute-Loire, à Langeac, Vazgen, 6 ans, arrêté dans son école, a été placé en centre de rétention vendredi 7 janvier avec son père. **Ils ont osé...** ! Celui-ci arménien d'origine, avait émigré en Russie, puis s'était réfugié en France à la suite de persécutions politiques.

Une forte mobilisation d'associations, de syndicats et de la population s'est aussitôt enclenchée : manifestation importante à Langeac, 500 personnes rassemblées devant la mairie du Puy, signatures massives de pétitions, mails, et courriers au préfet etc....). La solidarité a gagné et a permis la libération du jeune Vazgen et de son père. Vazgen a pu retrouver ses petits camarades d'école. A ce jour, ils attendent toujours les papiers de régularisation.

✂-----

Je désire prendre contact avec la CGT Educ'action Haute-Loire

A renvoyer à : CGT Educ'action, Rue des Bains, 43000 Le Puy en Velay- Tél : 04.71.05.51.21/educactioncgt43@orange.fr

Nom, Prénom : Tél. :
Adresse : E-mail :
Corps : Discipline
Etablissement :

Permanence à la CGT- Maison des syndicats- rue des bains, les Jeudis de 14h30 - 16h00